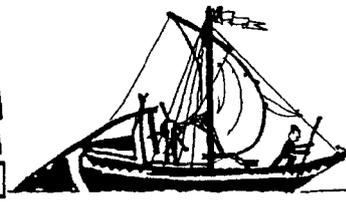




VOILES de LOIRE



Association «Voiles de Loire» chez Patrick Leclesve 8, rue du Prieuré 44640 Saint-Jean-de-Boiseau 02 40 65 66 84
- juin 2002 -

Edito Le temps passe et voilà déjà plus de six mois que nous nous sommes assemblés à Savonnières à l'occasion de l'Assemblée Générale des "Voiles de Loire". La Loire était bien représentée tout le long de son bassin ce qui laisse à penser que notre association se porte bien.

Encore une fois merci aux «Bateliers du Cher» de Savonnières pour la réussite de ces deux jours. Samedi après-midi, Assemblée Générale, tour de table des différents projets en cours et rapport moral et financier. Côté élections, pas de grand changement au Conseil d'Administration. Du groupe des "sortants", représenté par F. Ayrault, A. Cotteverte, J.M. Garnier, P. Guibert, P. Leclesve, D. Le Vraux, J. Louvet, R.

Calendrier 2001

13 au 27 mai **Sur la Vienne** "Route de l'aloise" maison de la rivière de Chinon

24 mai au 9 juin **de Saumur à Nantes** (49)
11ème descente de Loire en Chansons.
«Auteurs d'eau» avec Hélène et Jean-François.
-le soir à 21h- les 31 mai les Ponts de Cé, 1er juin Bouchemaine, 2 juin Montjean, Varades 7 juin, Ancenis 8 juin, Nantes 9 juin. -gratuit-

16 juin **Chatellerault** (86) Descente de la Vienne avec les bateliers de la Vienne. 06 12 98 74 81

Sa 29 juin **Savonnières** (37) fête de la rivière

4-5-6 juillet **Laval** (53) fête de la Rivière

14 juillet **Bouchemaine** (49) Festival d'Ailleurs c'est d'ici. Bateaux bienvenus !

14 juillet **Saumur** (49) fête de la Loire

25-29 juillet Douarnenez (29) **Douarnenez 2002 et «20 ans» du Chasse-Marée**

30 août-1er septembre **Nantes** 16èmes «Rendez-vous de l'Erdre» 02 40 20 60 00

7-8 septembre **Descente «Loire pour Tous»** Chalonnes-Le Cellier. 02 40 47 52 50

28 et 29 septembre **Montjean-sur-Loire** (49) "Loire 2002" Ecomusée de Montjean 02 41 39 08 48

samedi 10 octobre **Assemblée Générale «Voiles de Loire»** à Chatillon/Loire. Le dimanche rencontres, navigation sur la Loire et découverte des lieux.

Madelrieux, M. Mahé, J. Meunier et A. Souday, seul Michel Mahé nous faisait savoir son intention de céder sa place. Tout le monde fut réélu à l'unanimité ainsi qu'Alex Fagat (La Possonnière) pour le poste vacant.

La journée "clanique" du lendemain fut particulièrement agréable tant par la conférence du matin de François Beaudouin, que par la visite du moulin à eau ou par la navigation sur le cher à bord des bateaux de Loire des mariniers de Savonnières et sur ceux, norvégiens de l'association "Thorvald Aventure" qui a rejoint «Voiles de Loire».

C'est rare, mais il arrive tout de même que des élus prennent le temps de nous rencontrer par rapport aux aménagements de certains passages difficiles. C'est le cas de Savonnières sur le Cher (37) comme nous avons pu le constater lors de l'intervention à l'A.G. du Maire de la commune et du Conseiller Général.

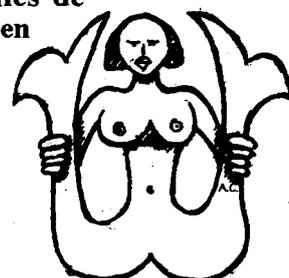
A la Mairie des Ponts-de-Cé (49) en liaison avec l'animation d'une fête, on nous a demandé de proposer des idées d'aménagements permettant peut-être de faciliter ce passage délicat. Nos suggestions seront-elles prises en compte ? Ce n'est pas garanti mais de toutes manières, il est important que nous fassions connaître nos idées.

Autre problème, celui des vignettes V.N.F dont nous nous soucions peu jusqu'à présent mais qu'il va falloir considérer de plus près. Les tarifs (voir article en annexe) relativement coûteux pour nos bateaux peuvent être réduits de 90% si l'association "Voiles de Loire" est agréée au titre de l'Education Populaire. Nous sommes actuellement en concertation avec les organismes concernés (Ministère de la Jeunesse et des Sports) pour obtenir cet agrément.

Je terminerai en vous donnant rendez-vous à Chatillon-sur-Loire, près de Briare, pour l'Assemblée Générale «Voiles de Loire» qui sera organisée en liaison avec l'Association «les Fis d'Galarne» les 19 et 20 octobre 2002.

D'ici là, bon Vent !

Le Président
Patrick Leclesve



VNF : inquiétudes en vue

Voies Navigables de France est un Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial qui a en charge la gestion et l'exploitation des canaux et rivières navigables de France que l'état lui concède. Pour ce qui concerne la Loire VNF gère la portion de Nantes à la Pointe (confluent de la Loire près d'Angers). Pour naviguer "en toute légalité" sur cette portion vous devez donc acquitter un droit de navigation.

Le barème est établi en fonction de la surface du bateau (longueur x largeur au maître

bau) déterminant un rectangle dans lequel s'inscrit le bateau. Le barème suivant qui nous a été fourni par VNF s'applique aux bateaux de plus de 5 mètres ou dotés d'une puissance égale ou supérieure à 9,9cv. Autant dire qu'en Loire, pas grand monde n'y échappe !

A titre d'exemple, un fûtreau de 8m de long et 1,40m de large = 11,2 m² paierait 71,50 euros/an à taux plein (469F), une toue de 11m x 3m = 33 m² : 206,72 euros (1355F), un automoteur de 32m x 4,70m = 150 m² : 413,59 euros (2700F).

Si "Voiles de Loire" obtient son agrément d'association d'Education populaire nos bateaux pourront bénéficier d'un abattement de 90%. C'est bien pour nous mais il ne faut pas oublier les autres. En effet, cette réglementation pose problème. Il suffit tout simplement de réfléchir aux conséquences que des droits de navigation disproportionnés risquent d'entraîner à très court terme sur le patrimoine flottant que constituent la flotille des bateaux de type traditionnel. C'est à terme la disparition d'une grande partie des bateaux comme les plates de pêche et une désertification des berges qui se produira. En effet, si vous héritez de votre père d'une barque, ou que vous êtes pêcheur occasionnel et que votre bateau est à l'eau à l'année, continuerez-vous à l'entretenir si on vous "taxe", en plus, de 71,50 euros (469F) par an ???

Le principe d'une contribution symbolique ne choquera sans doute personne mais il faut qu'elle soit raisonnable et corresponde aux services rendus et surtout attendus (Combien de barques, toues ou fûtreaux utilisent des pontons, par exemple ?).

Les prochains mois devront être utilisés pour se mobiliser sur le sujet, "Voiles de Loire" bien sûr mais en relation avec d'autres associations (pêcheurs aux engins par exemple) et les élus avec qui il faudra entrer en relation pour les sensibiliser au problème. A suivre...

Bassin de la Maine

Horaires des écluses pour 2002

Département de la Mayenne : 02 43 67 88 03

1er mai-15 septembre : 9h-12h30 / 14h-19h

16 sept.-15 novembre : jusqu'à 18h le soir

Département de la Sarthe : 02 43 78 88 59

1er mai-15 septembre : 9h-12h30 / 14h-19h

16 sept.-15 novembre : jusqu'à 18h le soir

Maine et Loire : 02 41 86 64 79

1er mai-15 septembre : 9h-12h30 / 14h-20h

16 sept.-15 novembre : jusqu'à 17h le soir

Seuil de Maine : actuellement en panne !

1er mai-31 octobre : 8h-20h

Pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué ?

Prochains bulletins :

Les 2 prochains bulletins «Voiles de Loire» sont prêts ! **Le premier sortira mardi 4 juin 2002 lors de la conférence de François Beaudouin à Bouchemaine** : un fascicule de 28 pages intitulé «Les bateaux du Grand Aireau». Ceux qui viendront à la conférence pourront le prendre directement. Pour les autres, il sera envoyé courant juin.

Le second sera posté en septembre avec la convocation à l'AG. Il comprendra la suite du glossaire et un article de Thomas Geoffrion : «fabriquer ses poulies».

C'est une affaire qui marche !

CATEGORIES / FORFAITS	Mus à force humaine (4)	I - de 12 m ²	II de 12 à - 25m ²	III de 25 à - 40m ²	IV de 40 à -de 60m ²	V 60m ² et +
ANNEE	31,25 €	71,50 €	103,36 €	206,72 €	334,02 €	413,59 €
LOISIRS (1)		41,31 €	73,94 €	130,34 €	202,76 €	251,39 €
VACANCES (2)		15,85 €	31,86 €	47,72 €	63,57 €	79,43 €
JOURNEE (3)	7,77 €	7,77 €	15,55 €	23,32 €	31,10 €	39,03 €

(1) Valable 30 jours non obligatoirement consécutifs

(2) Valable 18 jours consécutifs avec date de départ, pris le samedi, il donne accès à 3 week-end consécutifs. Préciser la date de départ :

(3) Valable 1 jour daté ; ne peut être délivré en plus de 2 exemplaires

(4) Quelle que soit la taille du bateau